

PLAN DE POURSUITE D'ACTIVITE de l'IRA de BASTIA

Visant à la prévention et à la protection sanitaire covid 19 des élèves et des agents ainsi que de toute personne appelée à pénétrer dans l'établissement, adopté après avis favorable du CHSCT local réuni le 12 février 202.

La poursuite de l'activité normale de l'IRA est liée au respect strict par chacun d'un ensemble de règles visant à prévenir l'intrusion du virus dans nos locaux et à assurer notre protection collective. La transgression d'une ou plusieurs de ces règles relèvera des sanctions disciplinaires telles que prévues par le règlement interne de l'établissement et le code de la fonction publique.

L'Institut est ouvert à l'ensemble des personnels de la Formation Initiale, du Secrétariat Général et de la Formation Continue. La présence simultanée de tous les agents DFI, DFC et SG ne sera néanmoins pas requise. Des demandes de poursuite de télétravail pourront être déposées et seront étudiées au cas par cas. L'ouverture des locaux à moyen terme reste toutefois conditionnée à la cartographie de l'épidémie en Haute Corse (couleur verte) et à la disponibilité du matériel nécessaire au respect des obligations sanitaires pour une ouverture au public.

Les bureaux occupés devront être aérés plusieurs fois par jour, et désinfectés chaque jour en deux phases :

-Le soir (après 18h – fermeture des locaux) et le matin (avant 8h – réouverture des locaux aux agents).

Les réunions des instances de gouvernance de l'institut et de la formation (conseil d'administration, commissions pédagogiques, jurys de concours...) se tiendront en présentiel ou en distanciel en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des modes de transports. Les CODIR, lorsqu'ils auront lieu en présentiel, se tiendront dans des salles qui permettent le respect de la distanciation nécessaire entre chaque participant. Sinon, ils se tiendront en visioconférence.

Des horaires de présence dans les locaux étroitement encadrés : L'établissement sera accessible par badge aux élèves sur les plages horaires précisées par la DFI dans les plannings communiqués et répondant aux nécessités de la formation. Les rendez-vous avec les élèves ou personnes extérieures se feront de préférence sur rendez-vous.

L'Institut sera fermé à tous le week-end, des dérogations pourront être accordées par le Directeur au cas par cas. La partie cyber café et cafétéria sera accessible aux élèves le week-end sous réserve du respect des gestes barrière et de la jauge de 10 élèves dans la cafétéria et 3 dans le cybercafé. Tout manquement entraînera de facto la suppression de cette tolérance.

La circulation dans les espaces communs s'effectuera dans le respect des mesures de distanciation, soit 1 m entre chaque personne et selon tous les axes. Lors des pauses, les élèves respecteront les gestes barrières.

Les pauses seront prises de préférence dans les espaces ouverts directement attenants de l'Institut (parking, parvis, cours du lycée Jean Nicoli). En cas d'impossibilité d'être en extérieur, les élèves utiliseront les espaces communs du bâtiment pour respecter les gestes barrière.

Durant la semaine l'occupation de la cafétéria des élèves est limitée à 10 présents maximum en simultané. Le cyber-café ne peut accueillir que 3 élèves maximum en simultané. La fonction « imprimante » sera désactivée. Chaque utilisateur désinfectera son poste avant utilisation. Il sera fermé à 18h.

Dans toute la limite du possible, les portes internes à l'établissement resteront ouvertes, pour éviter les contacts répétés sur les poignées. L'accès au plateau administratif sera limité à 5 personnes étrangères aux services (élèves, visiteurs, intervenants, etc.) qui ne sont pas membres du personnel. Les services administratifs ne seront donc plus en libre accès. Pour toute demande des élèves et autres, il faudra privilégier dans la mesure du possible la prise de contact avec son interlocuteur par mel ou téléphone.

Le Port du masque est obligatoire dans les parties communes des locaux et les amphithéâtres. Pour cela des masques à usage professionnels norme UNS1 (protection à 90%) seront distribués le premier jour par le secrétariat général à raison une boîte de 50 pièces par personne (élèves et agents) pour une durée d'activité de 5 semaines. La remise des masques s'effectuera à compter du 1er mars 2021 au matin pour les élèves et agents présents. Il est recommandé de porter le masque sur les trajets domicile/ IRA et il est obligatoire de se laver les mains dès l'entrée dans les locaux. Le port du masque est obligatoire dans toutes les parties communes de l'IRA. Si dans les salles de formation, le respect du port du masque relèvera de la responsabilité de chaque enseignant, la direction de l'IRA continue de le préconiser. Il en est de même du port du masque dans les bureaux et les salles de réunion : facultatif lorsque l'agent est seul, fortement conseillé en présence de plusieurs agents lorsque la distanciation sociale est respectée, mais obligatoire si la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition. Il est disposé dans les espaces de circulation, à l'accueil, sur les paliers d'étage, au CRD, et dans la limite des stocks disponibles, devant les salles de cours utilisées. Les distributeurs de savon seront régulièrement approvisionnés dans les toilettes.

Les salles seront nettoyées tous les jours et aérées plusieurs fois par jour. Les pupitres des salles de cours sont équipés de protection plexiglass ou équivalent. Dans ces espaces adaptés les intervenants limiteront leurs déplacements.

La fréquentation du CRD est limitée à 10 élèves maximum en simultané. Un planning d'accès au CRD sera établi par la DFI. Chaque élève devra se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique avant chaque manipulation d'un ouvrage et juste après. Seuls les livres et les revues professionnelles restent disponibles pour les élèves. En revanche, la presse quotidienne et hebdomadaire est retirée des présentoirs. Les ouvrages et les revues professionnelles, une fois consultés par un élève, seront déposés dans une caisse dédiée où ils demeureront 3 jours avant éventuelle réutilisation. Les claviers d'ordinateurs seront désinfectés après chaque utilisation. Le CRD sera fermé à partir de 17h45. Le bureau de la responsable du CRD est équipé d'un plexiglass.

La commande de livres numériques sera désormais privilégiée, autant que faire se peut, pour en permettre une utilisation plus efficiente.

Les élèves et formateurs utiliseront les toilettes dédiées à leur espace pédagogique. Les sèche-mains soufflants sont rendus inopérants.

La règle de base est d'assurer les enseignements en présentiel à partir du moment où la formation ne peut être effectuée à distance. Des dérogations et autorisations de télétravail pourront être accordées sur présentation d'un certificat médical attestant d'un ou plusieurs facteurs de risque face au COVID. Dans ce dernier cas, cette demande sera assortie de la signature par l'élève d'un formulaire attestant qu'il prend acte que la formation qui lui sera ainsi délivrée à sa demande et sous sa responsabilité, sera sensiblement différente de celle dispensée à l'ensemble de la promotion et qu'aucun recours ne saura donc être déposé sur ce fondement. Cette formation mixera en effet du présentiel /intervenant et du distanciel/intervenant, ce qui est susceptible d'altérer la formation à distance. Les sessions pourront seulement être filmées en direct et transmises à l'extérieur, les interactions seront de fait limitées.

Concernant les actions de formation continue, elles auront lieu principalement dans les salles 15 et 16, et plus occasionnellement en salle. Les publics, ainsi que les intervenants se soumettront aux règles sanitaires imposées.


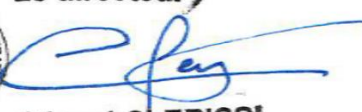
Les personnes extérieures à l'IRA de Bastia (ni élèves, ni agents) sont soumises aux mêmes contraintes et doivent porter le masque dont ils se seront équipés juste avant de pénétrer dans l'établissement. L'IRA ne fournit pas de masques aux publics extérieurs. Les demandes de locations de salle, ou mises à disposition feront l'objet d'un examen au cas par cas.

Les élèves sont répartis en groupes, en demi-promotions ou en promotion complète en fonction des Nécessités de la formation. Le format des groupes sera adapté au vu des circonstances si la situation Pandémique devait se dégrader. Dans tous les cas, le port du masque est obligatoire dans les parties communes et les amphithéâtres.

Le présent plan de reprise de l'activité est susceptible d'amendements au vu de l'évolution de la situation, tout d'abord sanitaire mais également économique (moyens de transports) et enfin administrative (instructions gouvernementales relatives aux écoles de service public ou aux concours de la fonction publique).

Mme Christel VIRGITTI est « référente COVID 19 » pour l'IRA de Bastia. Sa mission consiste à faire l'interface entre la direction de l'établissement, les agents, les élèves, les formateurs, les autres partenaires sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection au sein de l'établissement.

Plan de Poursuite d'Activités mis à jour le 15 février 2021 .

 **Le directeur**

Gérard CLERISSI